

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 avril 2015**

Date de convocation du conseil municipal : 09 avril 2015

**Présents** : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoît DEBOUT, Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Patrice LARCHEVÊQUE, Valéry PATIN, Hubert TÊTARD, Laurent LEDRU, Corentin ROLAND

**Absent excusés**: Eric VAGANAY (Corentin Roland).

Début de la séance à 20h40

\* \* \*

**Secrétaire de séance** : Corentin Roland

\* \* \*

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2015**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

\* \* \*

### **2. Vote du compte de gestion 2014 - Budget Général de la Commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2014 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 66 822,27 € et un déficit d'investissement de 92 024, 72 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents et représentés.

\* \* \*

### **3. Vote du compte administratif 2014 - Budget Général de la Commune et affectation du résultat en 2015**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 13 avril 2015, le compte administratif 2014 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2014 d'un montant de 66 822,77 €.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement, entraînant un besoin de financement s'élevant à 92 024,72 € et considérant les besoins pour l'exercice 2015, décide sur proposition du maire, à l'unanimité des présents, de reporter au Budget Primitif 2015, 92 024,72 € au compte 001 investissement de dépenses et 62 822,27 € au compte 002 en excédent de fonctionnement Budget Primitif 2015.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés adopte le compte administratif 2014 et les affectations de résultats 2014 au Budget Primitif 2015.

\* \* \*

### **4. Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes à 446 008 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 254 230 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2015 de la commune à 10 voix pour, une abstention, zéro contre.

\* \* \*

### **5. Délibération concernant les taux d'imposition des taxes directes locales 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les taux de contributions directes de 2015 ; les taux 2015 sont fixés à :

Taxe d'habitation	24,08 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,01 %
CFE	24,59 %

Le Conseil Municipal vote à 1voix contre, zéro abstention et 10 voix pour.

\* \* \*

## **6. Vote du compte de gestion 2014 - Budget Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité de reporter le vote du compte de gestion 2014 du service des eaux.

\* \* \*

## **7. Vote du compte administratif 2014 – Budget Service des Eaux et affectation de résultat au Budget Primitif 2015**

Le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité de reporter le vote du compte administratif 2014 du service des eaux.

\* \* \*

## **8. Vote du Budget primitif 2015 du Service des Eaux**

Le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité de reporter le vote du budget 2015 du service des eaux.

\* \* \*

## **9. Vote Tarif de l'eau 2015**

Le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité de reporter le vote du tarif de l'eau 2015.

## **10. Signature d'une convention avec le PNR pour la restauration du pont de la cressonnière**

Monsieur le Maire confirme que le projet de restauration du pont de la cressonnière a été proposé dans le cadre du programme de réhabilitation 2015 et le financement par le Parc Naturel Régional à hauteur de 70 % est validé (selon devis de l'entreprise Pascoal). Il demande au membre du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec le Parc, validant la participation de la commune à hauteur de 30% du marché, cette somme étant inscrite au BP 2015.

Le Conseil Municipal, vote 5 contre, 2 abstentions et 4 pour, ce programme de restauration du pont de la cressonnière présenté par le P.N.R, n'est pas retenu.

\* \*\*

## **11. Subventions voyages pour les élèves des collèges et lycées année 2014/2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux demandes de subvention ont été reçues pour un voyage scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, d'attribuer une subvention pour les élèves des écoles primaires, collèges ou lycées qui organisent des voyages scolaires pendant l'année 2014/2015 à raison de 11,50 € par jour et pour les enfants demeurant à Mont l'Evêque.

\* \* \*

## **13. Questions diverses**

- Friterie route d'Ermenonville, demande de convention pour usage du terrain pour 100 €.
- Ecole : l'Inspecteur de l'académie informe que l'école de Mont l'Evêque ne fermerait pas cette année. Il faut effectuer un rapprochement auprès de Fontaine Chaalis, Borest et Montlognon pour réamorcer le RPI. Problème également de la cantine ou la fréquentation est de 5 élèves hors l'APEM n'est rentable qu'à partir de 7 élèves.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

\* \* \*

**Note :** Remarque à la présentation du vote du budget M. Patin fait la remarque d'une taxe sur les zones naturels et protégés qui serait peut-être à percevoir.